



4. 1/2



N^o 21 C.

L'AN mil huit cent neuf, le ~~troisième~~ jour du mois de Janvier à huit heures et demie du Matin pardevant nous ~~Abel~~ Doruberger, Maire Officier de l'état civil de la commune de Meissembourg canton de Neus-~~baud~~ département du Mont-Tonnerre, sont comparus George Frédéric Rheinacker, âgé de vingt deux ans, fils de Joseph de Laboureur, né et demeurant à Meissembourg, fils mineur, assisté de Jean Rheinacker le jeune, âgé de quarante huit ans, Laboureur, demeurant à Meissembourg, son père, et de Marguerite Schneider, âgée de quarante sept ans, Laboureuse, demeurant au dit Meissembourg, sa mère, d'une part, et Marguerite Bauer, âgée de trente deux ans huit mois, née à Bruchsal, Grand-Duché de Bade, demeurant à Meissembourg, fille majeure de Joseph Jeançois Nicolas Bauer, en son vivant Entrepreneur, décédé au dit Bruchsal le sixième jour de Juillet l'an Mil sept cent quatre vingt, et de Jeanne Catherine née Saderk sa épouse, décédée au dit Bruchsal le sixième jour de Novembre l'an Mil sept cent quatre vingt, comme il est constaté par les Actes de décès, telors à Bruchsal le vingt cinq Janvier dernier, d'autre part;

lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites devant la principale porte de notre maison commune; savoir: la première le ~~troisième~~ jour du mois de Janvier de l'an mil huit cent Neuf à l'heure de Midi et la seconde le ~~troisième~~ jour du mois de Janvier de l'an mil huit cent Neuf à l'heure de

Midi, Aucune Opposition au dit Mariage ne nous ayant été signifiée faisant droit à leur requisiion

après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées, et du chapitre VI du titre du Code civil intitulé: du Mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme: chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que George Frédéric Rheinacker et Marguerite Bauer sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte, en présence de ~~leur~~ Jeançois Bauer, âgé de trente six ans, fils catholique, frère de la future épouse; de Paul Joseph Speuer, âgé de trente quatre ans, frère de la future épouse, beau-frère de la future épouse; de Jean Bacht, âgé de vingt deux ans, beau-frère de la future épouse; et de ~~leur~~ Joseph Christian Bauer, âgé de trente six ans, Maître d'école, ne pas parent, tous demeurant à Meissembourg

lesquels, après qu'il leur en a été aussi donné lecture, l'ont signé avec nous et les parties contractantes. ~~excepté la mère du futur époux qui a déclaré ne savoir écrire.~~

Georg Friedrich Rheinacker
 Marguerite Bauer
 Joseph Rheinacker
 Jean Bauer
 Paul Speuer
 Jean Bacht
 Joseph Christian Bauer
 Abel Doruberger Maire